

LE PRÉFET

**Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats au second tour
de l'élection d'un député dans la 2^e circonscription
du département du Jura**

Arrêté n° DCL-BRGAE-3920250402-001

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2025-130 du 14 février 2025 portant convocation des électeurs pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale (2^e circonscription du Jura) ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination du préfet du Jura – M. Pierre Edouard COLLIEX ;

Vu les candidatures enregistrées dans la 2^e circonscription du département du Jura ayant fait l'objet d'un récépissé définitif ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1er : Pour le second tour de scrutin de l'élection législative du 6 avril 2025, l'état des candidatures régulièrement enregistrées est fixé conformément au tableau ci-dessous :

CANDIDATS	Numéro de panneau
DALLOZ Marie-Christine	2
GUICHON Gilles	3

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture du Jura est chargée de l'application du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié aux maires du département, qui en assureront l'affichage dans chaque bureau de vote le jour du scrutin. Un exemplaire sera également adressé, pour information, aux candidats.

Lons-le-Saunier le **02 AVR. 2025**

Le préfet,


Pierre-Edouard Colliex